

COMPTE-RENDU Assemblée Plénière du Conseil de la Nuit

24 mai 2023

Ouverture de la séance par Cyrille Morel, Adjoint à la Maire, délégué à la Vie nocturne

60 personnes : élu.e.s, services, habitant.e.s, acteurs et actrices représentant la diversité de la vie nocturne ont participé à l'assemblée plénière qui s'est tenue, mercredi 24 mai 2023 à l'Hôtel de Ville, Grands salons.

Cyrille Morel, Adjoint à la maire de Rennes, délégué à la Vie Nocturne.

Il présente les élu.e.s présents à cette Assemblée : Lénaïc Briéro (Sécurité, Tranquillité Publique), Didier Le Bougeant, Xavier Desmots (Démocratie locale et Participation citoyenne), Valérie Binard. Benoît Careil (Culture).

Il rappelle que le bilan 2022 des actions et des perspectives a été adressé en amont de cette Assemblée, permettant ainsi aux participants d'en prendre connaissance en amont et d'intervenir si des questions se posent ou des interrogations qui nécessiteraient de revenir sur certains points.

Il rappelle le contexte de l'assemblée : en 2016, le Conseil Municipal a adopté la charte de la Vie nocturne afin de réaffirmer les valeurs fondamentales qui constituent la Ville de Rennes, des valeurs de respect du vivre ensemble, de partage, de tolérance et d'intelligence collective. Cette charte a permis de réunir et rassembler toutes les expériences des acteurs et partenaires afin d'établir un état des lieux et des prescriptions sur un sujet aussi complexe que la nuit traversée par des attentes contradictoires.

La période récente a quelque peu modifié le paysage rennais de la vie nocturne ainsi que les déplacements, entre confinement, restrictions (fin du pass vaccinal en mars 2022), fermetures diverses qui ont eu des conséquences certaines sur la vie festive. 2023 verra donc le retour d'une vie festive "normale".

Lors de la réécriture de la charte de la vie nocturne, de nouvelles thématiques seront à prendre en compte, notamment la question de l'urbanisme (environnement, bruit, lumière) et la question économique (emploi notamment). Ces questions alimenteront la réflexion, au-delà des questions habituelles de sécurité et de prévention des risques.

1/ Campagne sur le consentement

Intervention de Laurent Lecouvreur, directeur de cabinet du Procureur de la République

Il excuse le Procureur de la République, retenu.

Le projet se nomme : "développer une culture du consentement au sein de la population étudiante"

Il s'est agi au départ de partir sur un constat judiciaire d'un certain nombre de procédures qui arrivent au Parquet, de personnes majoritairement de femmes qui viennent à l'Hôtel de Police déposer plainte en indiquant avoir été victimes d'agressions sexuelles ou des viols.

L'enquête se déroule

Les procédures devant être examinées font état de situation dans lesquelles l'élément matériel (rapport ou contact sexuel) est établi. Par contre, s'agissant de l'élément moral ou intentionnel, la difficulté réside dans le fait de confirmer ou non cet élément. En effet, le mis en cause va expliquer qu'il n'y a pas eu de contrainte et que le rapport était consenti et par ailleurs les examens médico-légaux ne montrent pas de lésions particulières et il n'y a pas de témoignages particuliers.

L'Institution est donc confrontée à des procédures dans lesquelles il persiste un sentiment selon lequel il s'est passé quelque chose mais ce n'est pas suffisant. Mais on ne condamne pas quelqu'un sur un sentiment. Le Parquet doit apporter la charge de la preuve.

C'est presque plus facile pour un magistrat du Parquet lorsque les faits, par la personne mise en cause, sont reconnus. La personne mise en cause va dire qu'il n'y a pas eu de rapport sexuel alors que l'examen médico-légal montre bien (notamment les prélèvements) qu'il y a eu ce rapport. A partir de ce moment-là, les services d'enquête vont être diligentés. Les soirées se déroulent principalement dans les événements étudiants de début ou de fin d'année, les soirées d'intégration, dans des appartements d'étudiants mais il y a peu de témoignages. Ces soirées sont accompagnées de consommation d'alcool et/ou de produits stupéfiants. Il peut y avoir une incompréhension du mis en cause qui a pu penser, avec une certaine sincérité que le rapport était consenti. Ces procédures amènent souvent le Parquet à classer ces dossiers au motif de l'article 21 « infractions insuffisamment caractérisées » : la caractérisation n'est pas établie. C'est très difficile pour la personne qui a déposé plainte, qui a subi une agression sexuelle ou un viol et que le classement de sa plainte est sans suite. Les victimes ne sont pas laissées seules face à ce classement : des associations de victimes prennent attache avec la personne et l'accompagner. La question du consentement est donc une problématique importante et c'est le constat qui est fait.

Par le passé, la culture de la protection des rapports sexuels a été développée notamment en lien avec le SIDA : communication, prévention, éducation. Aujourd'hui, la culture de la protection des rapports sexuels dans la communauté étudiante/jeune ne fait plus difficulté. Elle doit néanmoins se doubler de la culture du consentement : les jeunes (homme/femme) doivent avoir conscience qu'un rapport sexuel ne se décide pas sur fond d'ébriété en fin de soirée. Le consentement doit être avéré.

Le Procureur a adressé un courrier à la Maire de Rennes, le Préfet et le Recteur pour proposer de développer des dispositifs de prévention conséquents au sein de la pop étudiante pour que cette question soit au cœur de la pensée de chacun.

Ils ont répondu favorablement car le constat est partagé. Un copil a été mis en place avec le concours Liberté couleurs (santé prévention, conduites addictives...) pour porter ce projet de développement des outils des actions un projet autour du consentement. De nombreux établissements ont répondu favorablement : Sciences Po, ENS, INSA, la partie enseignement supérieur du Lycée Chateaubriand, IUT, Université Rennes 1 qui ont accepté d'être pilotes autour d'un projet qui conduit à venir creuser cette question. Réfléchir ensemble, s'approprier la problématique et proposer des dispositifs (outils de communication, prévention, réflexion autour de la question...). La phase projet est entamée. Fin mars, une journée de 80 étudiants s'est déroulée en présence d'une majorité d'étudiantes (25 % d'étudiants) pour un hackathon qui a débouché sur des propositions de projets, d'idées qui pourraient être utilisés pour promouvoir cette question du consentement tout au long des années universitaires, à partir de la rentrée prochaine 2023. Liberté couleurs travaille avec l'ISAA pour que dès la rentrée des outils de communication soient présentés (affiches, flyers,...), des outils de mise en situation, des outils de réflexion. L'idée du consentement doit infuser dans cette génération d'aujourd'hui pour demain.

En espérant que dans le futur nous aurons moins de procédures à nous arriver, partant de cela.

Cyrille Morel signale que le sujet rentre pleinement dans les politiques publiques. La presse se fait l'écho régulièrement et encore cette semaine sur le harcèlement de rue. La place des femmes est très interrogée sur les espaces publics la nuit car elles ne s'y sentent pas en sécurité. Alors que ces mêmes espaces sont surtout occupés par les jeunes hommes. La campagne est donc tout à fait adaptée dans le timing, avec une demande de subvention de la part de Liberté Couleurs pour un projet qui entre tout à fait dans notre stratégie de prévention de la délinquance.

Le sujet concerne également les autres générations qui est un sujet transversal qui traverse toutes les générations. Le schéma départemental de lutte contre les violences faites aux femmes a été signé en 2020 qui comporte un certain nombre de dispositifs de prévention sur toutes les questions de genre qui est en phase d'appropriation dès le plus jeune âge. Des dispositifs de prévention ou d'éducation sont difficiles à mettre en place pour les plus âgés car contrairement à la population étudiante regroupée dans un établissement d'enseignement supérieur, ce n'est pas le cas. Les affichages dans les bars existent. La génération de 50 ans aujourd'hui peut être sollicitée mais par d'autres biais notamment l'entreprise par exemple. Pour la réponse proposée aujourd'hui il s'agissait de partir sur un constat. Mais pour les générations plus âgées, il n'est pas prévu.

On peut être sur une population confrontée à la Justice, pas forcément pour ces faits-là nécessairement. Cette population doit respecter des contraintes judiciaires. C'est une question sociétale qui nous appartient tous et nombre d'associations militent depuis longtemps sur le sujet (exemple le Planning familial).

L'exemple de l'Espagne est intéressant : il y eu un changement législatif sur la notion du viol. En France, la définition d'interdiction du viol est la suivante : « toute atteinte, par contraintes, menaces, violence ou surprise est interdite ». C'est le comportement proscrit. Une modification législative pourrait être envisagée pour définir non pas le comportement proscrit mais le comportement attendu : « par définition, tout rapport sexuel est consenti ». Cela viendrait changer le paradigme sociétal qui entoure les rapports sexuels de manière générale.

Un podcast a été réalisé qui donne des clés de compréhension.

2/ Campagne de prévention dans les Transports – Keolis (Diane Pinson)

Campagne déjà engagée pour 2022 et qui sera également lancée pour 2023

Campagne de Prévention dans les transports



Diffusion selon classification

NC C1 C2 C3 C4

#NON
sur toutes les lignes

14 JUIN 2023

Organisation par le service Prévention – Keolis Rennes

UN SERVICE DE SERVICE MÉTROPOLE STAR UN SERVICE DE SERVICE MÉTROPOLE STAR UN SERVICE DE SERVICE MÉTROPOLE STAR

Les actions mises en place :

Sur le réseau, plus de la moitié des voyageurs sont des femmes qui ne vont pas voyager dans la journée sur certains créneaux ou en soirée du fait d'un sentiment d'insécurité.

Nos Actions de Prévention dans les transports

❖ « Descente à la demande » entre deux arrêts de bus



❖ Formation du personnel en relation avec les voyageurs

- ❖ Méthodologie des 5 D. (Distraire/ Déléguer/ Documenter/ Dialoguer/ Diriger)
- ❖ Mises en situations

❖ Un service Prévention qui agit pour la sécurité des femmes sur le réseau

UN SERVICE DE SERVICE MÉTROPOLE STAR UN SERVICE DE SERVICE MÉTROPOLE STAR UN SERVICE DE SERVICE MÉTROPOLE STAR

- l'arrêt à la demande entre deux arrêts de bus s'il peut se faire en toute sécurité
- la formation de tout le personnel en relation avec le voyageur (contrôleurs, ...)
- à la méthodologie des 5 D : distraire, déléguer, documenter, dialoguer, diriger
- à la mise en situation sur les atteintes sexistes et sexuelles
- le service prévention de Keolis intervient dans les écoles pour faire de la prévention auprès des Etablissements scolaires sur les questions de civisme et de harcèlements dans les transports avec des actions à mener s'ils sont victimes ou témoins d'une situation d'agression.

En décembre 2022, pendant 7 jours, campagne #NON dans les transports (abribus) ; le message c'est non au harcèlement, non au racisme, non aux agressions dans les transports.

CAMPAGNE DE PRÉVENTION

2022 : phase 1 - DÉPLOIEMENT MASS MEDIA - DÉCEMBRE 2022



UN SERVICE DE SERVICE MÉTROPOLE STAR UN SERVICE DE SERVICE MÉTROPOLE STAR UN SERVICE DE SERVICE MÉTROPOLE STAR

Le 8 mars 2023, le service prévention de Keolis est allé dans les transports effectuer des campagnes de sensibilisation à que faire si vous êtes témoin ou victime d'une agression. Cette campagne s'est appuyée sur les 4 D :
Je suis dans le bus :

- je peux aller voir le conducteur du bus qui peut prendre contact avec le PC sécurité
- des caméras sont présentes dans le bus ou le métro
- il y a des boutons d'appel dans le métro. Une personne vous répondra sur les horaires d'ouverture du métro et qui pourra vous visualiser et procéder à un archivage des images en attendant le dépôt de plainte
- sur les RSS, vidéos TIK TOK qui expliquent comment procéder si on est victime ou témoin d'une agression.

CAMPAGNE DE PRÉVENTION

2023: phase 2: On se rapproche du voyageur- actions terrains – MARS 2023



35 agents sur le réseau le 8 mars et 400 contacts environ ont été pris.

Les actions à venir :

Pour 2023 (période entre la rentrée et les vacances d'automne) un bus garé sur la place Ste-Anne. Une troupe de théâtre qui simulera une situation de harcèlement dans le bus. Keolis ira à la rencontre de la population pour proposer de "vivre" une situation fictive de harcèlement sexuel. Plusieurs scenarii sont prévus et les personnes vivront le moment. Un debrief sera prévu à l'issue afin de savoir comment ils ont vécu la situation : qui était paralysé, qui aurait voulu agir, qui a eu peur... Les personnes pourront refaire la scène s'ils le souhaitent afin de mettre en place des actions. Cette expérimentation se déroulera entre 16h et 18h et les scolaires seront invités. Cette expérimentation a eu lieu à Keolis Dijon.

Seront invités les services de police, les Amistar (présents sur le réseau) et des associations.

CAMPAGNE DE PRÉVENTION

2023: phase 3 – On continue à se rapprocher du voyageur- RENTREE - 2023

- Sept / Oct 2023: Action de sensibilisation à bord d'un bus sur le thème du harcèlement/ agressions et racisme dans les transports



En quoi cela consiste?

- Un bus de prévention s'installe toute la journée, place Sainte-Anne.
- A son bord, des comédiens qui mettent en scène des situations d'agressions à caractère sexuel ou sexiste.
- Les passants sont invités à « vivre » la scène
- Une fois cette mise en situation réalisée, les passants échantent avec le service prévention STAR + Police/Gendarmerie + autres acteurs
- Animation confiée à des professionnels du théâtre vivant

Maël Rougerie, chargé de mission Promotion de la Santé de la direction Santé Handicap de la Ville de Rennes présente une action qui entre dans le cadre de l'articulation entre le Conseil de la Nuit et la politique de promotion de Santé et de réductions des risques de la Ville de Rennes.

Depuis 2015, il y a la mise en place de cycles de temps de sensibilisation à la prévention et à la réduction des risques à destination des établissements de bars, bars de nuit et discothèques. Ces cycles de formation s'appuient sur les dispositifs de prévention qui montrent que dans le parcours de soirée des jeunes le soir à Rennes, les bars font partie de ces parcours de soirée. Leur association à une dynamique de prévention est essentielle. Depuis 2015, ces cycles sont mis en place ; la dernière formation s'est déroulée les 4 11 et 18 avril 2023 articulée autour de 3 modules : les démarches de prévention au sein de l'établissement, les produits rencontrés lors des soirées, effets et risques, les violences sexistes et sexuelles.

La formation permet d'outiller les acteurs des établissements de nuit.

Pour cette année, 10 personnes de 6 établissements ont participé (en baisse par rapport aux sessions de 2018, 2019 et 2022). Le temps de sensibilisation est suivi d'une valorisation par :

- Envoi de matériel aux Etablissements qui le souhaitent (bouchons d'oreille par exemple)
- Un accueil au sein de l'établissement du dispositif Noz'ambules (inclut dans le cahier des charges),

- Création d'une communication, d'un visuel et d'un label spécifique pour les établissements qui se sont impliqués. Ce visuel sera travaillé avec les établissements

S. Petrus relève la baisse de l'implication des établissements. Il confirme que les exploitants sont sensibles à ces problématiques, que les affichages sont présents dans la plupart des établissements avec une prise de conscience certaine. Il faut continuer à valoriser cette éducation populaire, à éduquer les jeunes qui débutent leur vie festive. C'est le premier contact des jeunes avec les lieux festifs. La communication doit perdurer.

M. Boneton - Addictions France signale qu'un label à destination des établissements de nuit a été lancé dans le Morbihan avec 11 établissements. Une communication est en cours.

Lolita Duval-Chiquet, coordinatrice du dispositif Noz'ambule
(Présentation du power-point en annexe)

Cyrille Morel évoque la méditerranéisation de la vie nocturne qui consiste pour les personnes à rester sur l'espace public, la météo le permettant. Les lieux de regroupement changent : il y avait le square Claude Ligot, et il y a 10 ans le contour de la Motte et la place Hoche. Ces deux derniers lieux ne sont plus les lieux privilégiés. Il serait intéressant de mesurer ces déplacements de groupes, comment cela s'organise et se gère.

Julie Guyomard, responsable du service Prévention de la Délinquance et médiation à la Ville de Rennes Métropole
Le système de médiation est reconduit et pérennisé :



MEDIATION MUNICIPALE

STSPD : Relance de la Médiation Municipale :

- **45 agents volontaires formé.es par Optima**
- **Présence active de proximité (par équipes de 3/4) jusqu'à 20h30 en quartiers et 22h00 en Centre-ville**
- **18 dates dont 5 dimanches couverts du 4 mai au 7 septembre**
- **Parcours à déterminer en lien avec GPO + DJB (sites BBQ notamment)**
- **Un retour d'intervention le lendemain vers les partenaires concernés**



Objectifs :

- **Renforcer encore la capacité d'intervention de la médiation**
- **Diffuser la compétence à l'interne de la collectivité**

Assemblée plénière Conseil de la nuit



En 2020, certains sites avaient été identifiés qui permettaient aux médiateurs de porter des messages de prévention et d'initier un dialogue avec la population.

Les problématiques concernent les nuisances sonores, l'abandon de déchets, la consommation d'alcool, la stagnation des gens sous les fenêtres. Il s'agit principalement d'expliquer la réglementation à la population.

De nombreux agents de la Ville ont accepté d'être médiateurs d'un soir ; cela leur permet également d'avoir des outils et d'être confrontés à des mises en situation face à l'agressivité dans la relation services publics/usagers. Les services ont pu appréhender la façon dont la Ville vit la nuit.

Optima, Police Municipale et Direction des Jardins et de la Biodiversité viennent présenter leur action.

La réglementation est bien souvent méconnue. Les gens apprécient d'être informés lors des parcours.

La nouveauté de 2023 est d'aller sur les quartiers, en plus du centre-ville.

Cyrille Morel : le comportement festif dans les quartiers sont-ils les mêmes dans les quartiers que dans le centre-ville ? Sur les deux sorties des médiateurs, ce sont plutôt des sorties familiales dans les quartiers plus masculins, alors qu'en ville ce sont souvent des personnes plus jeunes et des groupes plus jeunes. Un bilan sera fait l'an prochain.

Marion Fleurance, chargée de mission Vie Etudiante, santé et pratiques festives des jeunes : Présentation du bilan des soirées Rennes de la Nuit (2021) : évolution du dispositif la Nuit des 4 jeudis, dispositif créé par la Ville en 2015 pour lutter contre la consommation excessive de l'alcool. Ce sont des soirées organisées par les jeunes et pour les jeunes, gratuites et sans alcool.

La communication sur le dispositif a été renforcée dès 2022 sur les campus (Ker Lann, Rennes), réseaux sociaux...



Soirées Rennes de la nuit



Bilan 2021-2022:

- 8 soirées (octobre 2021-juin 2022)
- 6 porteurs de projets différents
- 6 lieux investis: 4 Bis, Diapason, Gd Cordel, le MeM, MQV, salle de la Cité,
- + 2500 participants (338 en moyenne/soirée)
- 250 bénévoles engagés
- Thématiques variées : jeunesse, talents, diversité de genre, féminisme, interculturel, musique, danse, récit nature, skate...

Perspectives / expérimentations 2023-24 :

- Communication du dispositif renforcée
- Accompagnement des organisateurs : prévention/promotion santé (partenariat avec 4 Bis / Préver ville)
- Élargir le dispositif à de nouveaux porteurs de projets
- Ouvrir les équipements de la ville



Assemblée plénière Conseil de la nuit



De nouveaux porteurs de projets ont été sensibilisés grâce à la communication vers les campus.

Sur les équipements de la Ville, il est à noter que divers lieux ont accueilli des soirées : Hôtel de Ville début octobre, Musée des Beaux-arts et bientôt la piscine des Gayeulles.

Deux soirées à venir la maison de quartier de Villejean et l'UBU en juin.

Marie Le Gall, Responsable du service Occupation du Domaine Public de la Police Municipale présente le dispositif saisonnier des terrasses rennaises.

Le service gère les terrasses mobiles pour les restaurateurs et débits de boissons.

À l'année, la Ville octroie 430 droits de terrasse et une 50aine de droits d'étalages.

Un dispositif saisonnier des terrasses

Les établissements ont subi des restrictions notamment en lien avec le COVID. La Ville a donc accompagné les établissements qui ont subi des pertes de chiffres d'affaires en leur octroyant des surfaces de terrasse plus importantes. Ce dispositif a été remis en place pour cette année 2022 pour pérenniser ; suite à des échanges avec les représentants des professionnels de la profession, le dispositif des terrasses intègre désormais la création ou l'extension de petites terrasses qui existent déjà. Il permet au gérant de déployer la terrasse du 15 mai au 30 septembre. Pour cette année, ce sera permis pour la trentaine d'établissements à compter du 1^{er} mai ; c'est une action de soutien lié aux manifestations contre la réforme des retraites.

Un examen de plusieurs services : techniques (obligations de sécurité, cheminement des piétons, partage de l'espace public...) permet d'octroyer. Intérêt d'attractivité de et cadre de vie des riverains.

Un rappel : les terrasses ne se déploient que dans un certain cadre entre 7h et 0h30. La police municipale fait respecter la réglementation municipale.

Il n'y a pas d'autorisation de sonorisation de terrasses, même si cela pourrait être étudié en cas de demande.

Cyrille Morel signale que le dernier point concerne le Comité des noctambules qui faisait partie des propositions de la charte de la vie nocturne

Anne-Marie Forlodou, chargée de mission Vie Nocturne
Comité des noctambules

Objectifs généraux de la politique Vie nocturne

- > Vision transversale et partagée
- > Dynamique partenariale
- > Traduction concrète des engagements
- > Réponses collectives à l'évolution des pratiques et aux problématiques émergentes la nuit

La création d'une instance spécifique : le comité des noctambules

« Rennaises et Rennais, qu'ils soient jeunes ou non peuvent s'investir au sein du Conseil de la nuit »

- Participer aux groupes thématiques qui les intéressent ou à l'assemblée plénière du Conseil de la nuit
- Permettre la parole des usagers de la vie nocturne afin qu'ils puissent faire part de leur expérience
- Proposer des thèmes sur lesquels ils souhaiteraient que le Conseil de la nuit travaille ou sur lesquels ils souhaiteraient qu'il y ait de meilleures informations

- Proposer toute autre forme de participation ou d'action
- Relayer et recueillir les attentes et besoins des noctambules
- Participer à l'élaboration des propositions émises lors du Comité
- Accompagner le suivi des actions proposées par le Comité
- Évaluer les actions mises en place dans ce cadre

Calendrier prévisionnel de lancement de la démarche :

- Conseil Municipal du 15 mai 2023
- Lancement de la communication
- Installation du Comité septembre 2023

Communication sur le dispositif

- Communication sur la Fabrique Citoyenne : formulaire d'inscription en ligne :**
<https://fabriquecitoyenne.fr/project/comite-des-noctambules/presentation/venez-proposer-vos-idees-pour-passer-la-nuit-ensemble-en-toute-convivialite>
- Tirage au sort – parité Femmes-Hommes – 30 usagers**
- Relais de l'information via le Conseil de la Nuit et les réseaux professionnels**

La durée du mandat des membres de ce comité mars 2026 est une première période qui sera l'occasion de faire un bilan de son fonctionnement. Cela permettra également de remettre à plat la charte de la vie nocturne de prendre en compte de nouveaux usages et de nouvelles problématiques. C'est un travail qui est assez long. Ce comité existe déjà à Paris. Dans certaines villes, il a muté vers un format associatif qui accompagne le comité des noctambules.

Cyrille Morel a levé la séance plénière en remerciant les participants. Les groupes de travail vont continuer de travailler tout au long de l'année. Des participants de cette assemblée seront invités à s'exprimer devant le comité des noctambules.

Les membres du Conseil de la Nuit sont invités à s'exprimer si besoin sur l'adresse : vienocturne@ville-rennes.fr